

NÉGOCIATION CLASSIFICATION

C'EST REPARTI !

Le 8 septembre marquera la reprise de la négociation Classification débutée il y a plus d'un an !

Deux sujets à négocier :

La **CFDT** a débuté la séance en interpellant l'Ucanss sur le « Ségur de la santé » et les conséquences sur le personnel des Ugecam. **La CFDT demande l'ouverture de négociations rapides.**



L'augmentation de 183 € net sur 12 mois attribuée en 2 phases



la grille de la classification de la fonction publique hospitalière en lien avec notre sujet classification.

L'employeur répond qu'avec la CNAM, ils attendent la **feuille de route des Pouvoirs Publics sur ces deux points**. Il précise que sur le 1er sujet une négociation devrait pouvoir s'ouvrir rapidement.



La CFDT sera vigilante et est prête à porter les revendications financières du personnel des Ugecam dans le cadre du Ségur de la santé.

NEGOCIATION CLASSIFICATION LE 8 SEPTEMBRE

Cette séance débute par les emplois repères qui permettent notamment une transposition des niveaux des grilles actuelles vers la nouvelle grille unique. Ainsi, un emploi repère correspondra à un niveau, peu importe l'organisme.



La **CFDT** attendait encore des **réponses sur les 11 emplois repères dont elle contestait encore la cotation.**

Les réponses de l'employeur



Assistant de direction (niveau D) et Agents de collectivité (niveau A), il n'y aura pas de révision du niveau



Conseiller Informatique Services (CIS) Niveau D : une clause de revoyure pourra être prévue si l'emploi évolue.



Les emplois des établissements UGECAM : Aide Médico psychologique, Préparateur en pharmacie, Ergothérapeute, Psychomotricien, Orthophoniste, Formateur professionnel pour adultes handicapés, Chargé d'insertion professionnelle.

L'employeur ne souhaite pas réagir car c'est en lien avec le Ségur de la santé. Il rappelle que la classification Fonction Publique Hospitalière sera revue pour le 1er janvier 2022.



Inspecteur du Recouvrement : l'emploi restera sur le **niveau F** avec une proposition de l'Acoss d'évolution possible au sein du niveau.



La CFDT ne peut se satisfaire de ces décisions de l'employeur, elle l'a dit et argumenté.



L'employeur justifie sa position sur les assistants de direction en précisant qu'en réalité certains ont des activités proches d'un attaché de direction. Ainsi, l'emploi pourra être coté localement et positionné sur un niveau supérieur qui correspondra à la réalité de ces activités et non sur l'intitulé seul de l'emploi.



La **CFDT** demande à connaître le **nombre de salariés actuellement niveau 5A** et qui pourraient être **positionnés sur le niveau D** (dernier niveau Employés).

L'employeur indique que **cela représenterait environ 10 %** des salariés **niveau 5A**. Au niveau local, il pourra y avoir des positionnements à un niveau supérieur si les activités de l'emploi le justifient.

Rappel d'une partie des revendications de la CFDT

- La **garantie d'évolution salariale**
- Le passage de **3 à 5 points** des franchissements de **paliers**
- Une **prime de mobilité fonctionnelle** forcée ou volontaire (passage d'un emploi vers un autre emploi de même niveau)
- La **revalorisation des coefficients de base Employés**
- La **revalorisation des pas de compétences** employés et cadres
- Une **prime pour les formateurs occasionnels** identique à celle des formateurs institutionnels

Les réponses de l'employeur

L'employeur, sur la demande de revalorisation des coefficients de base, précise qu'il est ouvert et fera **une proposition lors d'une prochaine réunion mais uniquement pour le niveau C**.

Sur la **prime formateur occasionnel**, il se dit prêt à **examiner cette demande**.

Pour les autres revendications, des **réponses** seront apportées **lors des prochaines réunions de négociation**.



Sur les **emplois non repérés**, dont la cotation dépendra des organismes locaux, **la CFDT propose la mise en place d'un dialogue social local. Cela sera possible grâce à la participation des partenaires sociaux aux travaux et au suivi de ces cotations.**



Prochaine séance de négociation le 22 septembre



L'employeur nous annonce vouloir une fin de négociation pour fin octobre.

La CFDT ne se laissera pas impressionner et négociera jusqu'au bout pour obtenir encore des avancées pour tous les salariés !



Flashez pour plus d'infos

ZOOM SUR LA CLASSIF'



Flashez pour plus d'infos

POINT D'ÉTAPE DE LA NÉGOCIATION LA CFDT VOUS DIT TOUT EN 7 TRACTS



1
LA RMPP



2
LA GRILLE UNIQUE



3
LES NIVEAUX



4
LES PAS DE COMPÉTENCE

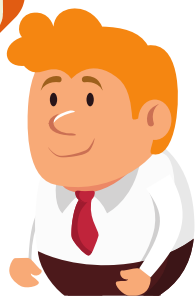
5
LES EMPLOIS REPÈRES



6
LES PALIERS



7
LES PRIMES



ZOOM SUR LA CLASSIF'

LA RMPP

 **R**émunération
Moyenne
Pdu personnel
Pen place

Les pouvoirs publics fixent un cadre budgétaire qui s'impose à tous les organismes.

Avec cette RMPP, les organismes doivent financer l'attribution de toutes les mesures salariales collectives et individuelles.

A QUOI ÇA SERT ?

A financer :

- Les points de compétence
- Les points d'expérience
- Les parcours et promotions
- Les primes de résultats
- Les parts variables
- Les primes de fonction
- Les mesures générales (valeur du point...)



VENTILATION ACTUELLE SUR LA RMPP À 1,50 %

1,40 %

0,10 %

Comme la classification se négocie dans ce cadre budgétaire, pour la **CFDT** la RMPP doit augmenter !



Flashez pour plus d'infos

Négociation et enjeux, la CFDT vous dit tout !

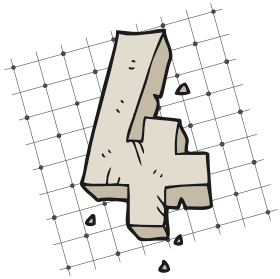


ZOOM SUR LA CLASSIF'


2

LA GRILLE UNIQUE

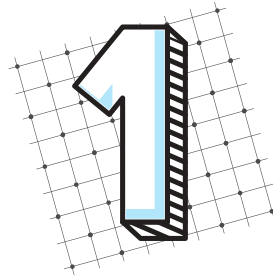
ACTUELLEMENT



GRILLES

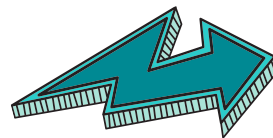
- Employés / cadres
soit 88,20 % des effectifs*
- Informaticiens
soit 3,90 % des effectifs*
- Personnel des établissements (Ugecam)
soit 7,70 % des effectifs*
- Ingénieurs conseil
soit 0,20 % des effectifs*
- Système complexe et peu de lisibilité 

NOTRE REVENDICATION



GRILLE

qui regroupe les **141811** salariés* de la Sécurité Sociale



OBTENU CFDT



- Simplification du système de rémunération
- L'intégration du personnel des établissements renforce leur appartenance au Régime Général
- La même classification pour tous

* chiffres 2017



Flashez pour plus d'infos

Négociation et enjeux,
la CFDT vous dit tout !



ZOOM SUR LA CLASSIF'

3

LES NIVEAUX



ACTUELLEMENT **42** NIVEAUX NUMÉRIQUES

- 10** sur la grille employés / cadres
- 15** sur la grille informaticiens
- 12** sur la grille personnel des établissements (Ugecam)
- 5** sur la grille ingénieurs conseils



L'EMPLOYEUR PROPOSE

9 NIVEAUX ALPHABÉTIQUES

- 4** employés
- 5** cadres

dans

1 grille unique pour tous

POURQUOI C'EST MIEUX ?



Plus de lisibilité dans les parcours professionnels

Plus d'équilibre entre les niveaux employés et cadres



COEFFICIENTS D'ENTRÉE PAR NIVEAU

PROPOSITION EMPLOYEUR

Niveaux	A	B	C	D	E	F	G	H	I
Coefficients minimum	212	220	229	249	290	321	365	440	590

La CFDT continue à revendiquer l'augmentation des coefficients d'entrée des niveaux



SUPPRESSION DU PLAFOND DE TOUS LES NIVEAUX

Cela concerne actuellement 7000 agents bloqués au plafond de leur niveau avec ZÉRO perspective de progression salariale !

Plus d'obstacle à l'évolution salariale au sein d'un même niveau !



Flashez pour plus d'infos

Négociation et enjeux, la CFDT vous dit tout !



ZOOM SUR LA CLASSIF'

4

LES PAS DE COMPÉTENCE



ACTUELLEMENT

UN PAS DE COMPÉTENCE =

- 7 points du niveau 1 à 4
- 12 points du niveau 5 à 7
- 15 points du niveau 8 à 9

SUITE AUX REVENDEICATIONS CFDT, PROPOSITION EMPLOYEUR :

UN PAS DE COMPÉTENCE =

- 9 points du niveau A à C
- 12 points du niveau D à G
- 15 points du niveau H à I

MAIS LA CFDT VEUT

- 12 points du niveau A à C
- 14 points du niveau D à G
- 16 points du niveau H à I

Taux d'attribution annuel de points de compétence de **30%** minimum au lieu des 20% actuels

GARANTIE MINIMALE D'ÉVOLUTION SALARIALE



Si pas de points de compétence ni de parcours en trois ans : attribution automatique de points de garantie



Flashez pour plus d'infos

Négociation et enjeux, la Cfdt vous dit tout !



ZOOM SUR LA CLASSIF'

5

LES EMPLOIS REPÈRES



AUJOURD'HUI



Je suis délégué d'Assurance Maladie (DAM), je peux être niveau 4, 5A ou 5B



Je suis audencier, je peux être niveau 4, 5A, 5B, 6 ou 7



Je suis gestionnaire RH, je peux être niveau 3, 4, 5A ou 5B

VOUS PENSEZ QUE C'EST LE BAZAR ?

NOUS AUSSI !



REVENDEICATION
CFDT

C'EST POURQUOI LA CFDT A DEMANDÉ ET OBTENU LA CRÉATION D'EMPLOIS REPÈRES

Un emploi repère, qu'est-ce que c'est ?

C'est un ensemble de situations de travail individuelles ayant une finalité et des activités communes

Pour un métier qui requiert les mêmes activités, le niveau de qualification sera identique quelque soit le territoire et/ou l'organisme

Un emploi repère, à quoi ça sert ?

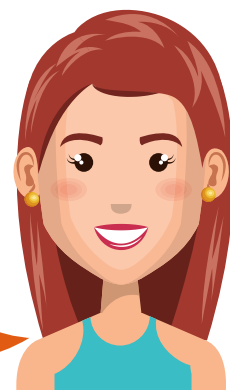
A éviter ça !

A donner plus de lisibilité sur les possibilités d'évolution professionnelle



Flashez pour plus d'infos

Négociation et enjeux, la CFDT vous dit tout !



ZOOM SUR LA CLASSIF'

6

LES PALIERS



Je suis gestionnaire conseil



Niveau 3 dans une **CPAM X**, je peux passer niveau 4 en occupant le même emploi



Dans une **CPAM Y**, je resterai niveau 3 si je ne change pas d'emploi

VOUS PENSEZ QUE C'EST LE BAZAR ?

NOUS AUSSI !

LA CFDT REVENDIQUE UNE RECONNAISSANCE ÉQUITABLE DES COMPÉTENCES

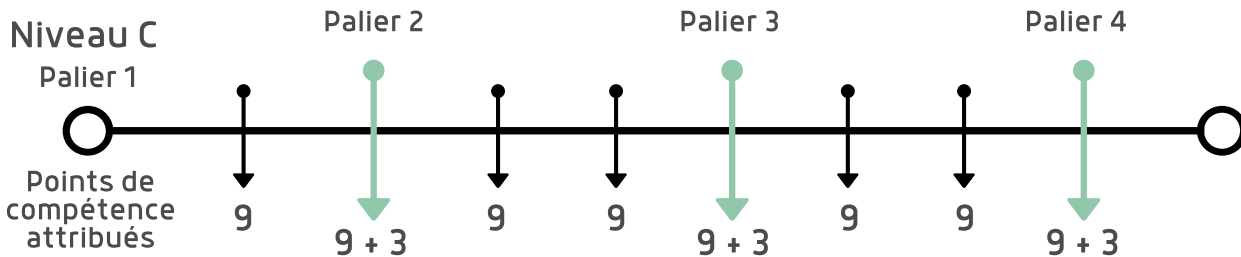
C'EST POURQUOI ELLE A DEMANDÉ ET OBTENU LA CRÉATION DE PALIERS



Le palier est une évolution au sein de chaque niveau qui se traduit par un bonus de 3 points de compétence.



Pour la **CFDT**, 3 points supplémentaires ce n'est pas suffisant !



REVENDEICATION AUJOURD'HUI

REVENDEICATION **CFDT**



Flashez pour plus d'infos

Négociation et enjeux, la CFDT vous dit tout !



ZOOM SUR LA CLASSIF'

LES PRIMES

7

Prime de fonction (Accueil physique et téléphonique)

Cette prime concerne 40.000 salariés !

ACTUELLEMENT

-  4%
-  6% sur site
-  15% hors site habituel

sur le coefficient de base

SUITE AUX REVENDEICATIONS CFTD : PROPOSITION EMPLOYEUR

-  4%
-  6% sur site
-  15% hors site habituel

CAS 1

CAS 2

- Sur le coefficient de base
- Sur le palier 2 du coefficient de base

Je suis agent d'accueil niveau 3

Coefficient de base : 215 points

Ma prime de fonction mensuelle (si plus de 10 jours d'accueil)

215 points x 6% = 93.44 €

Je suis agent d'accueil niveau 4

Coefficient de base : 240 points

Ma prime de fonction mensuelle (si plus de 10 jours d'accueil)

240 points x 6% = 104.30 €

Je suis agent d'accueil niveau C

Coefficient de base : 230 points

et j'ai moins de 2 pas de compétence

Ma prime de fonction mensuelle (si plus de 10 jours d'accueil)

230 points x 6% = 99.96 €

Je suis agent d'accueil niveau C

et j'ai au moins 2 pas de compétence acquis (18 points)

Palier 2 : 230 + 18 = 248 points

Ma prime de fonction mensuelle (si plus de 10 jours d'accueil)

248 points x 6% = 107.78 €

CAS 1
CAS 2



La CFTD revendique une application identique pour toutes les primes (fonction, responsabilité,...) qui se calculent sur le coefficient de base.

Prime de résultats

PROPOSITION EMPLOYEUR :



L'extension à plus de 3.000 cadres de la prime de résultats pour les salariés à partir du niveau G



Flashez pour plus d'infos

Négociation et enjeux, la CFTD vous dit tout !

